



Commune de
PERROY

Perroy, le 20 avril 2026/JDR-IRA

MUNICIPALITÉ

Le Prieuré 5
1166 Perroy

T. 021 825 38 45

E. greffe@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

CONSEIL COMMUNAL

1166 PERROY

Conseil communal du 11 juin 2026

Préavis N° 06/2026

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 30'000.00 POUR LA REFECTION DE L'EXUTOIRE EC ET ENROCHEMENT DE L'EAU NOIRE – DP 111

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Introduction

Le présent préavis concerne des travaux de réfection de l'exutoire EC et l'enrochement dans le ruisseau de l'Eau Noire, DP 111 (Rte du Tombey - chemin/pont menant à la déchetterie intercommunale).



2. Historique et descriptif du projet

Une érosion de la berge, causée par le ruisseau l'Eau Noire, a déstabilisé une tête d'exutoire EC qui s'est écroulée dans le cours d'eau.

**Commune de
PERROY**

L'exutoire actuel doit être évacué. Un nouvel exutoire sera construit et la berge stabilisée au moyen d'un enrochement libre afin d'éviter que des dégâts similaires ne se reproduisent. Ces travaux stabiliseront également la fosse de dissipation située en aval du pont de la Route du Tombey.

Le maître de l'ouvrage est la DGMR – Division Entretien – Arrondissement Ouest. Une inspection locale a eu lieu le 22 mai 2025 avec le municipal en charge M. Joerg Dreier et un représentant de la DGE.

Le 19 juin 2025, la DGE-DIRNA a délivré à la DGMR une autorisation pour la réalisation de ces travaux.

Le 25 mars 2026, la Municipalité a reçu de la DGMR les devis des entreprises suivantes :

- Perrin Frères SA pour la partie réfection de l'exutoire EC et l'enrochement
- Kunzli SA pour le chemisage du collecteur avant l'exutoire.

3. Planning

Le maître de l'ouvrage indique que les travaux pourront débuter une fois les devis signés par toutes les parties.

Selon l'autorisation délivrée par la DGE le 19 juin 2025, la DGMR précise que ces travaux doivent être réalisés avant début octobre 2026. Le chemisage pourrait, quant à lui, être repoussé en 2027 en cas de problème.

4. Coûts

Une clé de répartition des frais, calculée par bassins versants, a été établie par le bureau Mosini et Caviezel. Avec un temps de retour de 10 ans (selon la SN 640350), la commune de Perroy rejette environ 25 [l/s], soit 29% des eaux de pluie, dans l'exutoire de l'Eau Noire au niveau du DP111, tandis que le canton de Vaud rejette 61 [l/s], soit 71%, dans ce même exutoire.

La clé de répartition est donc la suivante :

Commune de Perroy	29%
Canton de Vaud	71%

A) Travaux réfection exutoire et enrochement (Perrin)		
Montant total des travaux HT	CHF	67'417.50
TVA 8,1%	CHF	5'460.80
Montant total TTC	CHF	72'878.30
29% à charge de Perroy	CHF	21'134.70
B) Travaux chemisage du collecteur (Kunzli)		
Montant total des travaux HT	CHF	25'706.55
TVA 8,1%	CHF	2'082.25
Montant total TTC	CHF	27'788.80
29% à charge de Perroy	CHF	8'058.75
Totaux A + B	CHF	29'193.45
Montant total arrondi à	CHF	30'000.00

5. Financement

Par les liquidités de la bourse communale ou par le biais d'un emprunt auprès d'un organisme financier reconnu.



Commune de
PERROY

6. Amortissement

Selon les recommandations du Manuel MCH2, ce montant sera amorti en 40 ans. Un amortissement correspondant sera porté au budget de fonctionnement dès l'année suivant la fin des travaux.

7. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Perroy

- vu le préavis N° 06/2026
- entendu le rapport de la Commission de gestion & finances
- entendu le rapport de la Commission technique
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 30'000.00 TTC pour les travaux décrits ci-dessus permettant la réfection de l'exutoire et l'enrochement de l'Eau Noire
- de financer cette opération avec les liquidités de la bourse communale ou par le biais d'un emprunt.

La Municipalité se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, ses salutations distinguées.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 20 avril 2026

La Syndique

La Secrétaire

Juliette Leprince-Ringuet

Isabelle Reymond Aubert

Municipal responsable : Monsieur Joerg Dreier